|  |  |
| --- | --- |
| **Service Veille et Sécurité Sanitaire** **Délégation Départementale de Seine-Saint-Denis** | La directrice de la délégation départementale de Seine Saint-Denis de l’Agence régionale de santé d’Ile-de-France  à |
|  |  |
| Affaire suivie par : Madame Afoussatou MAZU | Bureau de la police administrative |
| Courriel : ARS-DD93-CSSM-EAU@ars.sante.fr | Préfecture de la Seine-Saint-Denis |
| Téléphone : 01 41 60 70 13  Télécopie : 01.41.60.71.59  N/Réf : EDL 20-031 B LG  Pièce jointe : Recommandations | 1, esplanade Jean Moulin  93 007 BOBIGNY CEDEX |
|  | A l’attention de Mesdames KAMIENSKI et STAMBOULI-KACI |
|  |  |
|  |  |
|  | Bobigny, le |

# Objet : Avis relatif à la demande de prises de vues « Super héros malgré lui » sur le canal de Saint-Denis les 24 et 25 septembre 2020.

# Mesdames,

Par courriel en date du 21 août 2020, vous avez sollicité l’avis de l’Agence régionale de santé Île-de-France concernant le saut d’un comédien dans le canal de Saint-Denis sur le quai François Mitterrand à Aubervilliers (93 300) lors du tournage d’un long-métrage « Super héros malgré lui » prévue les 24 et 25 septembre 2020 et organisée par CINEFRANCE STUDIOS.

Le projet prévoit qu’un comédien tombe lors du tournage dans le canal de Saint-Denis dans le département de Seine-Saint-Denis.

Au vu de ces informations, il ressort que l’activité proposée constitue une activité de baignade, activité qui est interdite, sauf dérogation, dans les canaux parisiens par l’article 38 de l’arrêté n°2014-238-0013 du 26 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur le réseau fluvial de la ville de Paris.

La délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l’Agence régionale de santé Ile-de-France émet un **avis favorable** au regard du caractère exceptionnel de l’événement. Toutefois, l’organisation de cet événement ne pourra se faire qu’en respectant les dispositions présentées par le pétitionnaire dans son dossier. De plus, le tournage devra être annulé en cas d’orage la veille ou le jour de l’événement ou en cas de fortes dégradations visuelles de l’eau (algues, animaux morts, mousses…).

De plus, j’invite le pétitionnaire à prendre en compte l’ensemble des recommandations transmises en pièce jointe et à s’assurer du bon état de santé du comédien et à le sensibiliser sur la nécessité de consulter un médecin en cas d’apparition de fièvre et/ou de symptômes digestifs (vomissements, diarrhées…) dans les jours suivant la manifestation.

Enfin, étant donné la crise sanitaire actuelle de la COVID19, les règles de distanciation devront être respectées et les gestes barrières rappelés. Les équipements partagés devront être nettoyés et désinfectés fréquemment.

Je vous prie d’agréer, Mesdames, mes salutations distinguées.

Le Directeur adjoint de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l’Agence régionale de santé d’Ile-de-France

Cédric LAPERTEAUX

**Annexe : Risques sanitaires liés aux activités de baignade ou autres activités aquatiques**

Les sports et loisirs aquatiques regroupent plusieurs disciplines sportives : celles impliquant une immersion complète dans l'eau (baignade, plongée) et d'autres non (canoë-kayak et disciplines associées, voile, aviron, ski nautique, jet-ski, paddle, etc).

Ces disciplines peuvent être pratiquées en club pour la compétition tout au long de l'année ou pendant les loisirs, particulièrement en été - période d'étiage des cours d'eau - soit par des membres de ces mêmes clubs, soit par des vacanciers ou autres usagers occasionnels.

Pendant ces activités, il est courant de dessaler, d'être immergé, de nager et ce, quel que soit l'âge de la personne ou son niveau de pratique.

Les risques pour la santé liés à ces activités sont de deux grands types :

1- les **risques physiques** (noyades, chutes, insolation-déshydratation, coups de soleil/brûlures...) qui ne sont pas liés à la qualité de l'eau, mais qui sont les plus fréquents et les plus graves,

2- les **risques liés à la qualité de l'eau** :

- **le risque microbiologique** est lié à la présence de germes pathogènes dans l'eau. Ceux-ci peuvent entraîner, par contact direct, des pathologies liées à la sphère ORL (otites, rhinites et laryngites), à l'appareil digestif, aux yeux ou à la peau. Le risque encouru est fonction du niveau de contamination de l'eau, mais aussi de l'état de santé du baigneur et des modalités de baignade (durée, immersion de la tête...).

Il est important de souligner que des germes pathogènes potentiellement présents dans l'eau peuvent également se transmettre à l'homme par voie indirecte (plaies, lésions cutanées, peau, muqueuses...). Il s'agit notamment des leptospires (à l'origine de fièvre hémorragique), de certaines larves de parasites (à l'origine d'affections cutanées et notamment de la dermatite du baigneur), de germes bactériens de type Pseudomonas, staphylocoques...

- **le risque chimique** est lié à la présence dans l'eau de produits de différentes natures, dont les sources peuvent être multiples : déversements délictueux, activités agricoles et ruissellement, rejets industriels et domestiques... De même que pour les micro-organismes, l'ingestion de ces produits ou le simple contact peut occasionner diverses irritations de la sphère ORL, des yeux et de la peau et, à forte concentration, des troubles respiratoires, cardiaques et des brûlures.

Par ailleurs, des conditions météorologiques particulières peuvent entrainer une brutale dégradation de la qualité de l’eau (orages ou fortes chaleurs). De plus, la prolifération d’algues microscopiques appartenant à la famille des cyanophycées (cyanobactéries) ne doit pas être écarte en période estivale. L’intensité du rayonnement solaire et la présence de nutriments azotés sont des facteurs favorisant leur développement sous forme d’efflorescences algales. Certaines espèces et leurs toxines peuvent nuire gravement à la santé humaine par simple contact ou ingestion.

En conclusion, la qualité de l'eau peut être à l'origine de pathologies d'ordres respiratoire, digestif, oculaire, cutané, ORL... Le risque d'infection dépend de la qualité de l'environnement microbiologique, des caractéristiques physiques des sites, du comportement des sportifs et de leur vulnérabilité.